

COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal d'une séance **reconvoquée** de **L'EXÉCUTIF** de la Commission scolaire Riverside tenue au centre administratif au 7525, chemin de Chambly, St. Hubert, Québec le **16 juin 2015**.

La secrétaire générale a confirmé qu'il y avait quorum et la vice-présidente, Lesley Cuffling, a déclaré la séance ouverte à 18 h 35.

MEMBRES PRÉSENTS:

C. Craig	T. Aguiar, Parent
L. Cuffling	
D. Smith	Sylvain Racette – directeur général
D. Smyth	Denise Paulson – secrétaire générale
	Mary Williams - Directrice des services éducatifs
	Gail Somerville - Directrice des services complémentaires

Absence motivée : D. Lamoureux

Présences notées : L. Rodrigues, N. Gruenefeld

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR:

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Smith, appuyé par le commissaire Smyth, que l'ordre du jour soit adopté et qu'une copie soit attachée au procès-verbal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

NOUVELLES AFFAIRES :

Résolution EX268-20150616

ADOPTION DU RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE NO. SOCC-2015-3

CONSIDÉRANT que le protecteur de l'élève a déposé une recommandation quant aux mesures à prendre concernant le rapport no. **SOCC-2015-3**.

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a demandé que le rapport du protecteur de l'élève soit révisé par les directions des services éducatifs et complémentaires;

CONSIDÉRANT que les directions des services éducatifs et complémentaires ont soumis au comité exécutif un document de 5 pages en réponse à ce rapport;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif **appuie** la mise en place des recommandations suivantes du protecteur de l'élève;

#1: Les protocoles concernant la prise de médicaments par des élèves seront révisés par toutes les directions d'école au début de l'année scolaire;

#2 : Puisque l'analyse appuie la codification, la mise en place d'un soutien adéquat se poursuit;

#3 : l'équipe d'école travaillera en collaboration pour déterminer les adaptations réalisables;

#4 : les 10 heures de service en éducation spécialisée présentement en place se poursuivront tout au long de l'éducation de l'enfant au primaire;

#11 : le protocole concernant les visites des professionnels dans les écoles est déjà en place;

#12 : les évaluations ne relèvent pas du comité EHDAA mais plutôt des services éducatifs qui travaillent en collaboration avec les services complémentaires;

#13 : Le conseil des directeurs (DCM) révisé les cas complexes sans toutefois constituer un comité spécial.

CONSIDÉRANT que le comité exécutif **n'appuie pas** la mise en place des recommandations suivantes du protecteur de l'élève :

#5: Ne relève pas du comité EHDAA;

#6 : Sous la responsabilité de la direction d'école;

#7: N'est pas dans l'intérêt de l'élève pour l'instant;

#8 et #9 : Les services éducatifs et complémentaires présenteront les meilleures pratiques au comité de l'éducation;

#10 : La surveillance ou la supervision des parents dans la classe sont interdites;

CONSIDÉRANT que cette résolution a été révisée et est appuyée par le comité exécutif ;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Smith, appuyé par le commissaire Craig, que la secrétaire générale soumette une copie de cette résolution au protecteur de l'élève.

UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE :

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Smyth, appuyé par le commissaire Craig, que la clôture de la séance soit levée à 19 h 32.

UNANIMITÉ

Dan Lamoureux, président

Denise Paulson, secrétaire générale



CONSEIL EXÉCUTIF EXECUTIVE COMMITTEE

Les membres de l'**EXÉCUTIF** de la Commission scolaire Riverside sont convoqués à une séance **reconvoquée** le **mardi 16 juin 2015 à 18h30** au 7525 chemin de Chambly, Saint-Hubert, Québec.

ORDRE DU JOUR – SÉANCE RECONVOQUÉE

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Affaires nouvelles
 - 3.1 Rapport du protecteur de l'élève
4. Clôture de la séance

Donné à Saint-Hubert (Québec) le 10 juin 2015

Denise Paulson, secrétaire générale